

# AVIS PUBLIC

## AVIS DE DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT

---

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-285

Édictant le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s de la  
Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

---

#### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, le Conseil de cette Municipalité a procédé au dépôt du projet de règlement numéro 2022-285 abrogeant le règlement numéro 2018-268 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Ledit règlement a pour objet d'abroger le règlement numéro 2018-268 et ses amendements.

Le règlement numéro 2022-285 sera adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 4 avril 2022 à 19 h 30.

[Ledit règlement](#) peut être consulté sur rendez-vous, en téléphonant préalablement au (450) 347-5376, au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Citoyens », « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022.

*Signé : Manon Donais*

Directrice générale  
et greffière-trésorière